

>> Zootechnie

>> L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de la DV

Visite sanitaire en élevage canin : nouvelle activité vétérinaire

La visite sanitaire est applicable à l'élevage canin. Ne différant pas sur le fond de la visite sanitaire bovine, elle renforce le lien de confiance entre le vétérinaire et l'éleveur et développe un véritable partenariat.

« Les visites sanitaires d'élevage peuvent être considérées comme une méthode de travail qui peut se décliner dans toutes les espèces. La réalisation de quelques visites en élevage canin a montré qu'il n'y avait pas de différence de nature entre visite bovine et visite canine », a déclaré notre confrère Christian Gipoulou (SNGTV*) lors du colloque de l'Association pour l'étude de la reproduction animale sur le thème « Les traitements en reproduction des carnivores domestiques : le vrai du faux », le 8 octobre, à l'école vétérinaire d'Alfort. L'instauration récente d'une visite sanitaire dans l'espèce canine fait évoluer le métier de vétérinaire canin vers une approche globale des élevages et un volet de prévention et de conseil.

« La filière canine en France représente environ 8,6 millions de chiens, dont 15 % ont un pedigree et sont inscrits au Livre des origines français (LOF) », précise notre confrère Xavier Nouvel (pathologie de la reproduction, école vétérinaire de Toulouse).

Un potentiel de 5 000 élevages

Selon le rapport Coperci sur la gestion des races de l'espèce canine, l'élevage canin peut être classé en deux groupes :

- **les particuliers** possédant une chienne en âge de reproduire, sans souci de rentabilité ou d'amélioration des races, qui sont probablement plusieurs dizaines de milliers par an ;
- **les éleveurs**, dont deux sous-groupes se dessinent : ceux qui ont quelques chiennes reproductrices, un ou deux mâles reproducteurs et une ambition zootechnique affirmée (20 000 à 30 000) : l'effectif canin est en général inférieur à 10 ; ceux qui ont plusieurs dizaines de reproducteurs, souvent de plusieurs races, recherchant une productivité importante mais

ayant peu ou pas de volonté d'amélioration des races (600 à 800).

«Le praticien propose à l'éleveur une visite d'audit abordant tous les aspects de l'élevage.»

« Environ 24 % des chiens vendus proviennent des élevages », indique Xavier Nouvel. « En fonction du nombre de chiens, le statut de l'élevage et les contraintes peuvent être très différents. L'audit d'élevage doit donc être adapté, la tâche du praticien est complexe dans certains cas. Depuis la loi du 6 juillet 1999, on entend par élevage de chiens ou de chats « l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées par an ». Selon cette définition, on compterait en France environ 5 000 élevages concernés par la visite sanitaire ».

Optimiser l'activité économique

Le décret du 28 août 2008 modifiant le Code rural fixe les bases réglementaires de la visite sanitaire en élevage canin : « la personne responsable de l'activité fait procéder au moins deux fois par an à une visite des locaux par le vétérinaire de son choix... ».

Ce décret précise que le vétérinaire est tenu informé de toute mortalité anormale, propose éventuellement la modification du règlement sanitaire de l'établissement lors de ses visites et inscrit le compte rendu de ses visites dans le registre de suivi sanitaire.

«Ce type de travail diffère de l'activité habituelle du vétérinaire canin et demande une formation spécifique.»

Ce dispositif peut être comparé aux dispositions existantes en pratique rurale. Comme pour le suivi sanitaire en élevage bovin,

Cynoclub - Fotolia.com



▲ Les thèmes abordés dans la visite sanitaire sont les effectifs, les entrées, les sorties, la protection sanitaire de l'élevage, les locaux, les équipements, la gestion sanitaire, la pharmacie, la reproduction.

si le vétérinaire se fixe comme objectif premier une optimisation économique, les éleveurs de chiens professionnels seront intéressés, ainsi que par une démarche collective. L'action des clubs de races canines concernant les affections congénitales et les troubles du comportement peut être comparée à celle des groupements de défense sanitaire en rurale.

Une grille de visite en cours d'élaboration

Il semble nécessaire que le praticien propose à l'éleveur une visite d'audit abordant tous les aspects de l'élevage. Il peut notamment la proposer lors d'une visite obligatoire des locaux. « Une grille de visite sanitaire est en cours d'élaboration avec l'unité de reproduction de l'école vétérinaire de Toulouse. Elle s'appuie sur un document remis à l'éleveur, lors d'une consultation par exemple, pour préparer la visite sanitaire. L'éleveur consigne dans ce document les informations en sa possession. La visite est effectuée quelques jours plus tard », explique Xavier Nouvel. Les thèmes abordés sont les effectifs, les entrées, les sorties, la protection sanitaire de l'élevage, les locaux et les équipements, la gestion sanitaire (maladies d'élevage), la pharmacie (médicaments, enregistrements), la production, la reproduction, la conduite d'élevage, le respect du bien-être des chiens et de l'environnement.

Identifier les points critiques

Cette grille a été testée dans le cabinet de Christian Gipoulou. « La visite sanitaire permet d'identifier les points critiques d'un élevage

à un instant donné, de définir les mesures propres à les maîtriser et de proposer leur mise en place progressive dans le temps », indique-t-il. « Il n'y a aucune différence sur le fond avec la visite bovine, la méthodologie est commune à toutes les espèces faisant l'objet d'un élevage ».

Ce type de travail diffère de l'activité habituelle du vétérinaire canin, son intégration au sein du cabinet peut poser un problème. Elle demande une formation spécifique. Christian Gipoulou rappelle qu'en rurale, la formation des praticiens à la visite sanitaire est organisée par la Direction générale de l'alimentation et la SNGTV.

« La visite sanitaire renforce le lien de confiance entre le vétérinaire et son client et développe un véritable partenariat : elle conduit à rapprocher progressivement la réglementation et la « vraie vie » », conclut notre confrère.

A la demande de la DGAL**, un groupe de travail piloté par le SNVEL*** réfléchit actuellement au contenu de la visite sanitaire, en association avec l'Avfac****, le Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires et les représentants de la filière canine. ■

*SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires.

**DGAL : Direction générale de l'alimentation.

***SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

****Avfac : Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie.

Clinique vétérinaire du Siala / Pathologie de la reproduction, ENVT

Visite sanitaire en élevage canin						
I - LES EFFECTIFS - LES ENTREES - LES SORTIES						
Nom Eleveur		Les races présentes				
Ville	Codepc	Race 1	Race 2	Race 3	Race 4	Race 5
Intitulé de l'élevage :		Dénomination				
Statut (Privé)		Conclusions générales et recommandations				
Cabinet Vétérinaire		Effectifs		I - EFFECTIFS - ENTREES - SORTIES		
Vétérinaire	N° ordinal	Animaux présents - Nombre : 22		Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> A Améliorer <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
Date de la visite : 11/05/09		Période concernée : Début		II - PROTECTION SANITAIRE		
Date de limite de validité :		Pathologies spécifiques		Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> A Améliorer <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
		Parainfluenza canin - Cas cliniques : Fréq.		III - LOCAUX ET EQUIPEMENTS		
		Maladie de zébré - Cas cliniques : Fréq.		Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> A Améliorer <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
		Hépatite virale - Cas cliniques : Fréquent		IV - GESTION SANITAIRE		
		Parvovirus - Cas cliniques : Fréquents		Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> A Améliorer <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
		Leishmaniose - Cas cliniques : Fréquents		V - REPRODUCTION		
				Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> A Améliorer <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
				VI - PHARMACIE - MEDICAMENTS		
				Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> A Améliorer <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
				VII - RESPECT DU BIEN ETRE ANIMAL		
				Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> A Améliorer <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
				VIII - ENVIRONNEMENT		
				Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> A Améliorer <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
				Principales recommandations		

Une grille de visite sanitaire, en cours d'élaboration avec l'unité de reproduction de l'école vétérinaire de Toulouse, s'appuie sur un document remis à l'éleveur, lors d'une consultation par exemple, pour préparer la visite sanitaire.